

Département des Ardennes

4C1

COMMUNE DE MOUZON

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

Extrait planche 1 : " Centre-ville "

Echelle 1 / 2.000 ème

Vu pour être mis à disposition du public pendant un mois

Cachet de la CCPL et signature du Vice-Président (par délégation):

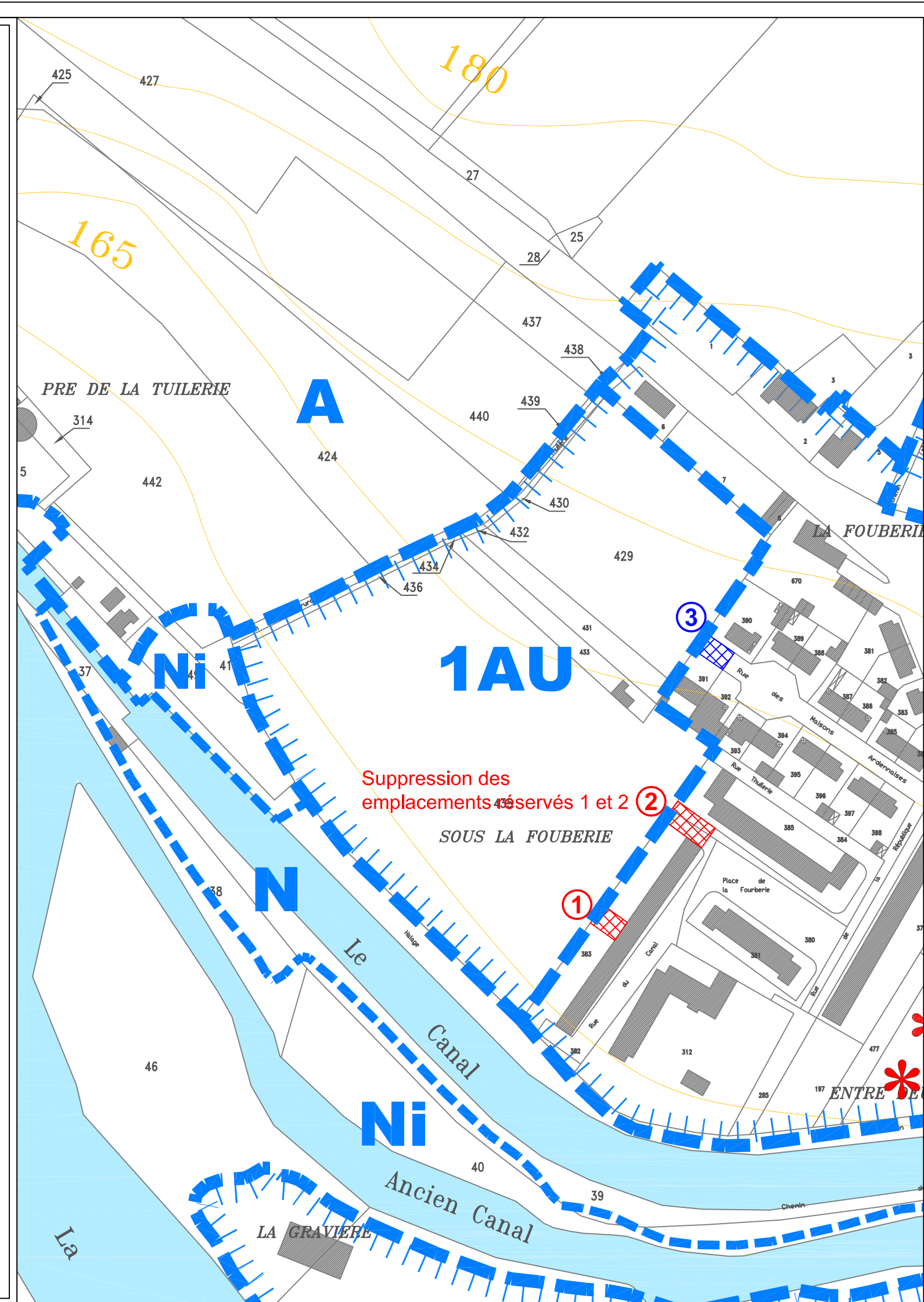
Ludovic BEURAIN

Publié le : 18/11/1982
Approuvé le : 04/03/1983



S.A.R.L. Bureau d'Études Dumay
Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippoteaux
08200 SEDAN
Tel.03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
E-mail : dumay@dumay.fr

Révisé le:	Modifié le:	Mis à jour le:
15/12/2006	02/10/2012	
04/02/2011 (révision simplifiée)		



L É G E N D E

	Limite de Commune		Espace boisé classé
	Limite de zone		Bâtiments agricoles soumis ou non au régime des installations classées (Distance d'éloignement à respecter selon les cas)
	Limite de secteur		
	Droit de préemption urbain (confirmé par une délibération du Conseil Municipal du 04.02.2011)		Courbe de niveau
	Emplacement réservé		Eléments remarquables à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
	"I" pour Zone inondable voir Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de la Meuse et de la Chiers		Constructions classées ou inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE LA RESERVE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
1	Accès zone 1AU "Fourberie"	Commune de Mouzon	140 m²
2	Accès zone 1AU "Fourberie"	Commune de Mouzon	245 m²
3	Accès zone 1AU "Fourberie"	Commune de Mouzon	135 m²
4	Accès zone 1AU "Fonds de Thémols"	Commune de Mouzon	220 m²
5	Accès zone 1AU "Fonds de Thémols"	Commune de Mouzon	320 m²
6	Accès zone 1AU "Val les Molnes"	Commune de Mouzon	440 m²
7	Rétablir la liaison douce de la "ruelle des Rosoïls" (section AN 588 et 646)	Commune de Mouzon	445 m²

Source: Fond de plan fourni par le cabinet AMODIAG Environnement et compléments partiels effectués par le Bureau d'Etudes Dumay par digitalisation

RAPPEL DENOMINATION DES ZONES DU P.L.U.

UA	Zone urbaine à caractère mixte d'habitat, de services et d'activités englobant le centre ancien de Mouzon
UB	Zone urbaine proche du centre ancien à caractère mixte d'habitat, de services et d'activités, englobant les extensions plus ou moins récentes (lotissements ...)
Ubl	Zone urbaine à vocation spécifique sportive, touristique et de loisirs
UC	Zone urbaine proche du centre ancien à caractère mixte d'habitat, de services et d'activités, englobant le quartier du faubourg Ste Genevève et le hameau de Villemonty
UZ	Zone urbaine à vocation spécifique d'activités, réservée aux industries et aux installations à nuisances
1AU	Zones à urbaniser (à court terme)
1AUl	Zones à urbaniser à court terme à vocation spécifique sportive, touristique et de loisirs
A	Zones Agricoles
N	Zones naturelles et forestières